



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absents excusés : BUTHION Patricia, POUJOL Jean-Jacques

Madame CAUQUIL Christiane a été élue secrétaire

### **1 - Délibération n°2023-052 Décision Modificative n°3 – Budget Eau et Assainissement**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la forte augmentation de la Taxe de prélèvement due à l'Agence de l'Eau, la ligne comptable prévue à cet effet n'est pas suffisante. Le Maire propose de l'abonder par la ligne « Fournitures non stockables » qui est excédentaire pour 1600€.

### **2 - Délibération n°2023-53 Convention avec Hérault Énergies pour enfouissement des réseaux à Taussac**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec le syndicat Hérault Énergies pour l'enfouissement des réseaux sec à l'entrée de Taussac, avenue des Prunus, projet s'intégrant dans un renforcement du réseau électrique.

Les travaux comprennent l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité, le réseau d'éclairage public et de télécommunication sur environ 300 mètres.

La dépense totale s'élève à 188 560 €, la commune devant participer à hauteur de 30 403 € pour financer la partie télécommunication non prise en charge par Orange et XPFIBRE.

### **3 - Délibération n°2023-054 Demande de subvention à la Région Occitanie pour enfouissement des réseaux**

Dans le cadre du Parc Régional du Haut Languedoc, la Région peut participer à hauteur de 20% de l'autofinancement communal pour enfouissement des réseaux secs.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ce financement pour l'opération projetée à Taussac.

### **4 - Délibération n°2023-055 Modification du Contrat d'Assurance des Risques Statutaires**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision transmis par le Centre de Gestion de l'Hérault concernant les risques statutaires, l'assureur actuel sollicitant une augmentation très sensible de ses tarifs au 01.01.2024 ainsi qu'une diminution de la couverture pour les salariés de la commune sur les risques décès, accidents, maladie, incapacité, maternité ....

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier l'assurance pour les agents titulaires à compter du 01.01.2024 pour tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire pour un taux de 7,08% du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et pour une couverture des Indemnités Journalières à 80%.

### **5 - Délibération n°2023-056 Financement de la part communale de la STEP de La Sesquièrre**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du chiffrage du projet par le Cabinet ENTECH et les subventions attribuées, la part communale doit s'élever à 82 892 €.

Cette somme n'étant pas disponible au budget « eau et assainissement », il propose de souscrire un emprunt sur 30 ou 35 ans pour assurer l'autofinancement.

Plusieurs établissements ont été sollicités : la Banque Postale, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Banque des Territoires.

Seuls le Crédit Agricole et la Banque des Territoires ont répondu.

Le Crédit Agricole propose un financement sur 30 ou 35 ans à 4,90% à taux fixe, la Banque des Territoires propose un financement sur 30 ou 3 ans à 3,90% à taux révisable sans possibilité de transformation en taux fixe.

Après délibération, le Conseil Municipal souhaitant opter pour un taux fixe, retient la proposition du Crédit Agricole et autorise le maire à formaliser la demande et signer les contrats de prêts.

#### **6 - Délibération n°2023-056 Suppression de l'emplacement réservé n°1 sur le PLU**

À la demande des propriétaires, le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer l'emplacement réservé sur le PLU, chemin des Pécamilles, celui-ci desservant des parcelles privées.

Le Conseil Municipal jugeant le peu d'opportunités de cet emplacement réservé, accepte de le supprimer.

#### **7 - Délibération n°2023-057 Saisine du Comité Social Territorial – Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels**

À la suite de l'établissement du Document Unique d'évaluation des risques professionnels encourus par les salariés et de la visite sur site de la personne habilitée, il y a lieu de communiquer ce Document ainsi que ses plans d'action au Comité Social Territorial pour suite à donner.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à transmettre ce document.

#### **8 - Délibération n°2023-058 Subvention aux associations**

Le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre le versement d'une subvention de fonctionnement aux associations qui animent la commune par leurs activités ou manifestations.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre le versement de cette subvention dans les conditions prévues dans le règlement et sous réserve d'avoir reçu le compte rendu de leur Assemblée Générale avec le bilan financier.

#### **9 - Délibération 2023-059 Modernisation de l'Éclairage Public**

Hérault Énergie à qui la commune a délégué la Compétence Éclairage Public propose une modernisation des points lumineux en deux tranches avec le concours des Fonds Verts affectés à cet effet.

La première tranche de travaux prévoit le remplacement des lampes énergivores des hameaux de Taussac, La Bourbouille, Maurian et La Billière par des éclairages LED avec intensité dégressives.

La deuxième tranche en 2024, remplacera les éclairages des Cambous et de La Sesquièrre.

La dépense liée à la première tranche s'élève à 47 516 € pour laquelle Hérault Énergie sollicite un fond de concours à la commune de 23 059 €.

Le Conseil Municipal est favorable à cette opération et autorise le Maire à accepter le fonds de concours vers Hérault Énergie pour financer l'opération.

À terme, se posera la question du maintien de l'extinction nocturne qui sera beaucoup moins justifiée par des économies de consommation d'énergie.

#### **10 – Délibération n°2023-060 Convention de pâturage Chanoir-Lafont**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement pris par la commune d'autoriser les deux jeunes agriculteurs à pâturer sur les terrains communaux.

Le Conseil Municipal accepte de laisser pâturer le troupeau caprin de Mme Lafont et M. Chanoir sur les terrains et voies communales, il autorise le maire à signer la convention de pâturage dès accord de l'ONF qui gère une grande partie de la forêt communale.

#### **11 - Délibération n°2023-061 Approbation du rapport de la CLECT du 18 octobre 2023**

Le Maire présente le rapport de la commission réunie le 18 octobre dernier à laquelle il a participé et qui valide la restitution des charges et le reversement de recettes à diverses communes.

Il précise que la commune de Taussac la Billière n'est pas concernée par ces propositions et propose au Conseil Municipal de valider le rapport.

#### **12 – Opération 8000 arbres du Département**

Le maire informe le Conseil que le Département de l'Hérault reconduit son opération de fourniture d'arbres divers aux communes qui en font la demande.

Il demande aux conseillers de faire un retour si un besoin est constaté sur leur village lors du prochain conseil.

#### **13 – Informations relatives aux délégations de signature du Maire**

Compte tenu de la délégation de signature accordée à Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2020 et en particulier concernant le point 15 de ladite délégation, le Maire rend compte des décisions suivantes :

- Le 17 octobre 2023, exercice du droit de préemption sur 2 parcelles A 407 et 1192 lieu-dit « Camp Paouré » en vente pour 2 000 €.

#### **14 - Approbation du PV Conseil Municipal du 12 septembre 2023**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2023 n'appelant pas de remarque, est adopté à l'unanimité.

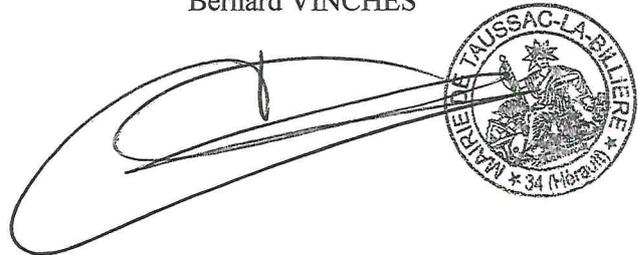
#### **15 - Question diverses :**

- Serge MAS, Adjoint aux travaux, fait le point sur les travaux :
  - Avancement de la STEP La Sesquièrre
  - Problème d'eau en septembre à Maurian avec création d'un chemin d'accès au bassin en urgence.
  - Réfection des réseaux d'eaux usées rue de la Mairie à l'Horte
  - Ruine la Bourbouille nécessitant d'important travaux de sécurisation.
  - Réfection du Chemin du Champ des Vignes sur la partie haute dégradée.

- Christiane CAUQUIL, Adjointe déléguée aux associations et communications :
  - Compte rendu de réunion sur les Obligations Légales de Débroussaillage : Obligations, contrôles, sanctions.
  - Compte rendu de l'Assemblée Générale du Patrimoine Sacré de la commune.
  - Principe de reconduction de la fête de Noël des enfants et du panier des aînés.
- Le Maire rend compte d'une réunion avec le Cabinet qui pilote le PLUi de Grand Orb. Il s'avère que compte tenu des zones d'aléas inondation et feu et forêts, de la loi zéro artificialisation nette d'août 2021 qui impose une réduction de 50% de la consommation d'espace sur les dix prochaines années par rapport aux dix précédentes, la surface des constructions futures va être fortement impactée sur la commune.
- La commission des travaux se rendra à La Billière le 25 octobre pour faire le point sur diverses demandes : logement ancienne école, grille de la place, parcelle qui jouxte l'église, porte de l'église, mur rue du Nord.
- Le maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 10h45 au monument aux morts de TAUSSAC et à 11h15 à celui de La BILLIÈRE.
- Mark MARTIN signale des chutes de tuiles de la maison FOUILHE à L'Horte sur la route Départementale.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que les relevés de consommation d'eau potable ont été effectués et la facturation est en cours. Il précise que la consommation est en baisse de plus de 300m<sup>3</sup> par mois en moyenne mais un fort pic de dépense constatée en août lié à une baisse de la ressource. La consommation moyenne par compteur actif est de 85m<sup>3</sup> mais plus de 15% de la consommation totale est réalisée par 13 abonnés qui n'ont pas pris en compte l'arrêté préfectoral. Le renouvellement des anciens compteurs va être réalisé durant les prochaines semaines.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 20h00.

Le Maire  
Bernard VINCHES

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bernard Vinches', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE TAUSSAC-LA-BILLIERE' around the perimeter and 'N° 34 (Hérault)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above.